



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 155 742 320 euros - RCS PARIS n°493 455 042  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

## **ORDRE DU JOUR**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 MAI 2014**

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe BPCÉ et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013
- Rapport du président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Approbation des comptes annuels de BPCÉ SA
- Approbation des comptes consolidés du groupe BPCÉ SA
- Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCÉ
- Affectation du résultat
- Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire prélevées sur le poste «Primes d'émissions»
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce
- Ratification de la nomination de Madame Catherine Colonna en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au Président du Directoire
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 aux autres membres du Directoire
- Consultation en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013
- Plafonnement des rémunérations variables
- Pouvoirs pour formalités

\*\*\*\*\*